

Communiqué de presse

2020 : Plus de collisions entre les trains et le gros bétail

Moudon VD, 09.03.2021 – Pour l'année écoulée, les CFF font état de 12 collisions de trains avec du gros bétail tels que des bovins ou des chevaux. Avec le rapport de 10 collisions en 2019, on note ici une augmentation significative par rapport à la moyenne de 7,7 événements sur les 10 dernières années.

Heureusement, il n'y a pas eu de collision avec du petit bétail comme les moutons et les chèvres l'année dernière ; la moyenne annuelle au cours des dix dernières années est de quatre incidents. Les collisions sont enregistrées par les CFF, qui ne font aucune distinction entre les animaux isolés ou les groupes d'animaux concernés.

En outre, des animaux de ferme se trouvant sur les voies avec un risque direct de collision ont été signalés 36 fois ($\varnothing 10$ ans : 44,4) et des animaux de ferme se trouvant à proximité des voies avec un risque indirect de collision 111 fois ($\varnothing 10$ ans : 86,3).

Pour plus de sécurité

Les incidents impliquant des animaux de ferme présentent un risque de déraillement pour les trains et donc généralement un grand danger pour de nombreuses personnes. Pour les propriétaires d'animaux, de tels incidents signifient une perte de temps énorme, des animaux tués et des risques inutiles.

Les mesures suivantes contribuent à une plus grande sécurité pour toutes les parties concernées :

- **Clôtures** : les systèmes de clôture doivent toujours être correctement et solidement construits et adaptés, en termes de conception et de hauteur, aux espèces d'animaux pâturés. Cela s'applique en particulier aux pâturages d'automne. Une inspection régulière permet de s'assurer que la clôture fonctionne correctement.
- **Site de pâturage** : les parcelles doivent être adaptées au pâturage. Les changements de pâturage ou le chargement de petits et grands animaux doivent être bien préparés, sécurisés et effectués avec des assistants appropriés. Changer de pâturage à temps évite que les animaux s'échappent parce qu'ils ont faim.
- **Comportement** : Les animaux à proximité des pistes doivent être régulièrement observés dans leur comportement. La présence d'animaux sauvages, en particulier, peut effrayer des troupeaux entiers et provoquer des évasions.

Procédures d'urgence

En cas d'épidémie animale ou d'autres incidents mettant en danger le trafic ferroviaire, la police doit être immédiatement alertée au 117. En aucun cas, vous ne devez vous engager vous-même sur des voies non sécurisées. Attraper des troupeaux d'animaux en fuite est dangereux et nécessite des aides expérimentées.

Pour toutes questions, contactez les CFF (landwirtschaft@sbb.ch) ou le SPAA (spaa@bul.ch).

Personne de contact pour toutes questions

Etienne Junod, SPAA

etienne.junod@bul.ch | 021 557 99 18